

**Compte-rendu de la séance publique du mercredi 10 décembre 2014**  
**18 h 30**

**1) Règlement de la salle des fêtes : modifications.**

Le conseil décide d'instaurer un nouveau tarif pour les professionnels qu'ils soient habitant de Saussines ou non. La location sera de 1000€ pour une journée et de 1500 pour deux jours. Montant des cautions identiques aux autres utilisateurs.

Ce nouveau règlement rentrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**2) Demande de subventions au titre de la DETR.**

Afin de se mettre en conformité avec la loi, l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les bâtiments publics doit être réalisé.

- Mairie - accueil du public : un projet de rampe d'accès a été réalisé par Delphine Gay, architecte et un devis estimatif établi pour un montant de 25 524€ ttc.

- salle des fêtes : un projet de rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite a été établi également par Delphine Gay et un devis estimatif s'élève à 8 160€ ttc.

- Médiathèque « La Forge » : aménagement de la salle des associations et mise en conformité de l'accès : Delphine Gay propose un aménagement intérieur dont le coût estimatif s'élève à 70.844€ ttc, la conformité de l'escalier extérieur à 6.240€ ttc et les réseaux intérieurs à 3.960€ ttc soit un coût estimatif total de 81.044€ ttc.

Le conseil approuve à l'unanimité les projets ci-dessus et demande l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

**3) M49 – traitement des eaux usées : revalorisation de la surtaxe.**

Le conseil, à l'unanimité revalorise le montant de la surtaxe d'assainissement prélevée sur les factures d'eau pour le traitement des eaux usées par une augmentation de 5 centimes, soit de 1.35€ à 1.40€ par mètre cube au 1er janvier 2015.

**4) Urbanisme : prise en compte d'une opération d'aménagement au titre de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.**

Dans le cadre de la convention signée en février 2013 avec l'EPF LR qui est en cours, et qui a pour but de conserver la maîtrise publique du projet, le conseil, à l'unanimité décide de prendre en compte une opération d'aménagement en application de l'article L111-10.

**5) Questions diverses.**

Les enfants du conseil des jeunes ont décidé de récompenser les 5 maisons les mieux décorées de notre village. La remise des prix se fera le jour des vœux du maire.

Le 20 Décembre à 18h00 des célébrations seront organisées sur la place du village.

Prochain conseil le mercredi 7 janvier 2015 à 20h30.

Le Maire, Henry SARRAZIN